

**PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE SAINT-UBALDE
MRC DE PORTNEUF**

Séance extraordinaire du conseil de la susdite municipalité tenue au lieu ordinaire, lundi le 17 décembre 2012 à 19h00, à laquelle étaient présents ;

Monsieur Pierre Saint-Germain, maire,

Mesdames, Messieurs, Louise Magnan, Ghislain Matte, Guy Germain, Josée Martin, Gaétan Desmarchais et Annie Breau, tous membres du conseil et formant quorum.

M. Serge Deraspe, directeur général et secrétaire-trésorier est aussi présent.

Il est constaté que les avis aux fins de la tenue de la présente session, ont été donnés à tous et à chacun des membres du conseil de la manière et dans les délais prévus par la loi.

RÉSOLUTION NO. 2012-12-275

**ADOPTION DES
PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES 2013**

ATTENDU QU'en vertu de l'article 954 du Code municipal, le conseil d'une municipalité locale doit, durant la période allant du 15 novembre au 31 décembre, préparer et adopter le budget de la municipalité pour le prochain exercice financier et y prévoir des revenus au moins égaux aux dépenses qui y figurent ;

ATTENDU QUE les prévisions budgétaires des revenus et dépenses de la municipalité de Saint-Ubalde pour l'exercice financier 2013 s'établissent comme suit :

REVENUS

REVENUS DE SOURCES LOCALES

Taxes générales à l'évaluation	1,600,298 \$
Taxes générales Police	146,951
Taxes spéciales environnementales	29,390
Eau	115,596
Égout	98,164
Taxes de secteur aqueduc	11,622
Enlèvement et enfouissement des ordures	209,592
Vidanges des fosses septiques	45,044
Taxes spéciales activité d'investissement	133,726

TOTAL.....2,390,383

PAIEMENT TENANT LIEU DE TAXES

Gouvernement fédéral	711
Gouvernement provincial	133,630

TOTAL..... 134,341

AUTRES SERVICES RENDUS

LOISIRS & CULTURE :

Centre des loisirs	47,150
TOTAL.....	<u>47,150</u>

AUTRES REVENUS DE SOURCES LOCALES

Revenus divers.....	114,980
TOTAL.....	<u>114,980</u>

TRANSFERTS INCONDITIONNELS

Compensation TVQ.....	122,800
Subventions.....	187,714
TOTAL.....	<u>310,514</u>

TOTAL DES REVENUS..... 2,997,368 \$

DÉPENSES

DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT

Administration générale	532,483 \$
Sécurité publique	281,076
Transport routier	593,910
Hygiène du milieu	367,075
Santé & Bien-Être.....	7,275
Urbanisme et mise en valeur du territoire.....	92,995

Loisirs et culture :

Centre des loisirs.....	184,660
Salle paroissiale.....	20,003
Bibliothèque.....	17,284
Parcs municipaux.....	24,778
Autres.....	23,064
.....	<u>269,789</u>
.....	269,789

Frais de financement..... 62,470

TOTAL DÉPENSES FONCTIONNEMENT..... 2,207,073

AUTRES ACTIVITÉS FINANCIÈRES

Remboursement en capital..... 284,500

ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT505,795

**TOTAL DES DÉPENSES ET AUTRES
ACTIVITÉS FINANCIÈRES..... 2,997,368 \$**

ATTENDU QUE d'après le budget ci-dessus énuméré, cette municipalité aura à pourvoir au cours de l'année 2013 à des dépenses totalisant 2,997,368 \$;

ATTENDU QUE pour défrayer lesdites dépenses, cette municipalité prévoit des revenus spécifiques s'élevant à 1,086,463 \$;

ATTENDU QUE pour solder la différence entre les dépenses et les revenus non fonciers, il est requis une somme de 1,910,905 \$ qu'il est nécessaire de prélever sur tous les biens fonds imposables de cette municipalité ;

ATTENDU QUE l'évaluation foncière imposable se totalise à \$ 183,688,900 selon le rôle d'évaluation de la municipalité de Saint-Ubalde déposé par la MRC de Portneuf en date du 18 septembre 2012;

EN CONSÉQUENCE

Il est proposé par M. Gaétan Desmarchais
Et résolu à l'unanimité:

QU'une taxe foncière générale de \$ 0.8712 du cent (\$ 100) dollars d'évaluation soit imposée et prélevée sur tous les biens fonds imposables de cette municipalité et de \$ 1.301321 du cent (\$ 100) dollars d'évaluation imposable pour les immeubles des écoles primaires ;

QU'une taxe générale au taux de \$ 0.08 du cent (\$100) dollars d'évaluation soit imposée et prélevée sur tous les biens fonds imposables de cette municipalité afin de pourvoir aux dépenses reliées à la Sûreté du Québec ;

QU'une taxe environnementale au taux de \$ 0.016 du cent (\$100) dollars d'évaluation soit imposée et prélevée sur tous les biens fonds imposables de cette municipalité afin de pourvoir aux dépenses reliées à l'amélioration de l'environnement ;

Afin de pouvoir aux dépenses d'entretien du réseau routier municipal et de réfection d'une partie du chemin du Lac Blanc, il sera imposé et prélevé sur tous les biens fonds imposables de cette municipalité, une taxe spéciale voirie de 0.0728 \$ du cent dollars (100.\$) d'évaluation ;

QU'à compter du 1^{er} janvier 2013, les compensations pour les services municipaux seront les suivantes :

A) Aqueduc 234 \$ par usager

B) Égout 253 \$ par usager

C) Ordures ménagères :

Résidence saisonnière	107.00 \$
Résidence permanente	172.00 \$
Commerce & industrie & Institution	195.14 \$ \$/tonne métrique

D) Qu'un tarif de secteur pour l'aqueduc au montant de \$ 30.91 sera chargé par habitation et/ou logement afin de pourvoir au remboursement du capital et des intérêts relatifs au règlement d'emprunt numéro 141;

E) Qu'un tarif pour la vidange des fosses septiques et de rétention soit le suivant :

Fosse septique de 500 à 850 gallons

- Résidence permanente (vidange au 2 ans) 81.38 \$
- Résidence saisonnière (vidange au 4 ans) 40.69 \$

- Immeuble institutionnel (vidange au 2 ans) 81.38 \$
(commercial et industriel)

Fosse de rétention 500 à 850 gallons

- Résidence permanente (vidange une (1) fois l'an et au besoin 162.76 \$
- Résidence saisonnière (vidange une (1) fois l'an et au besoin 162.76 \$
- Immeuble institutionnel (vidange une (1) fois l'an et au besoin 162.76 \$

Pour les fosses septiques et de rétention excédant les 850 gallons, un tarif de 0.22 \$ / 100 gallons excédant les 850 gallons est imposé en totalité à 100 %.

Tout contribuable dont le compte de taxes excède 300 \$ a la possibilité de payer ses taxes en quatre (4) versements égaux soit : le premier mars, le premier mai, le premier juillet et le premier octobre 2013. Il lui est toutefois loisible de payer en un seul versement dans les trente jours de la réception de son compte.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION N0. 2012-12-276

PROGRAMME TRIENNAL D'IMMOBILISATION
2013-2014-2015

Il est proposé par Mme Josée Martin
Et résolu unanimement :

D'adopter le programme triennal d'immobilisation pour les années 2013-2014-2015
comme suit :

FONCTION	DÉTAIL	2013	2014	2015
ADMINISTRATION GÉNÉRALE	Objet	Bâtisse Mobilier	Bâtisse	Bâtisse
	Montant	50,000 \$ (B)	10,000 \$ (B)	10,000 \$ (B)
	Financement	Fonds adm.	Fonds adm.	Fonds adm.
TRANSPORT	Objet	Travaux Chemin Lac Blanc	Travaux Ch Lac Blanc & autre chemin	Travaux divers chemins
	Montant	404,950\$	430,000 \$	300,000 \$
	Financement	Fonds adm. (300,525) Emprunt (104,425)	Fonds adm.	Fonds adm.

VOIRIE	Objet	Garage muni (Bâtiment)	Bâtiment	
	Montant	101,500 \$	30,000 \$	
	Financement	Fonds adm.		
	Objet	Véhicules (V) Équipement (E)		
	Montant	30,000 (V) 3,450 (E)	30,000 (E)	30,000 (E)
	Financement	Fonds adm.	Fonds adm.	Fonds adm.
HYGIÈNE	Objet	Aqueduc mise à niveau station pompage puits, silo	Aqueduc mise à niveau boul.Chabot	
DU	Montant	2,970,000 \$	1,870,000 \$	
MILIEU	Financement	subv. 2,524,500 \$ empr 445,500 \$	subv.1,247,300 \$ empr. 622,700 \$	
LOISIRS	Objet	Aréna bâtiment (B) Aréna équipe.(E) Aréna véhicule (V) PTJ infrastruc.(I) Biblio mobilier (M)		
&	Montant	2,000 \$ (B) 10,000 \$ (E) 6,000 \$ (I) 2,320 \$ (M)	10,000 \$ (E)	10,000 \$ (E)
CULTURE	Financement	Fonds adm.	Fonds adm.	Fonds adm.
TOTAL		\$ 3,580,220	2,380,000 \$	350,000 \$
GRAND TOTAL POUR 2013-2014-2015.....				6,310,220 \$

ADOPTÉE

Période de questions :

Début : 19h19

Fin : 19h30

DÉCLARATION DES INTÉRÊTS PÉCUNIERS DES ÉLUS

Mme Josée Martin dépose sa déclaration des intérêts pécuniers des élus.

RÉSOLUTION NO. 2012-12-277

FIN DE LA SÉANCE

Il est proposé par M. Ghislain Matte
Et résolu :

De lever la présente séance

ADOPTÉE

Serge Deraspe
Directeur général et secrétaire-trésorier

Pierre Saint-Germain
Maire